

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Durée

2 jours

Public concerné

Tout employeur agricole, salarié, apprenti susceptible de pouvoir porter secours dans son entreprise à des travailleurs ou toute autre personne.

Effectif

De 4 à 10 stagiaires

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Objectif pédagogique

- ▶ Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en sachant protéger, examiner, alerter ou faire alerter, secourir.
- ▶ Savoir mettre en œuvre ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.
- ▶ Participer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, en proposant des axes d'amélioration pour supprimer le danger, garantir la protection individuelle et collective.

Programme de la formation

- Rôle, définitions et indicateurs des SST et de la santé au travail
- Déterminer les risques en milieu professionnel
- Les notions de base en matière de prévention
- Savoir repérer les situations dangereuses
- Examiner la victime, reconnaître une urgence vitale
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée.



Modalités et moyens pédagogiques

Apports de connaissance, échanges interactifs, mise en situation pédagogiques. Livrets remis au stagiaire.

Suivi de l'action

Feuilles d'assiduité signées par demi-journée par le stagiaire et le formateur
Attestation de fin de Formation

Contrôle et validation de l'action

Evaluations formatives et continues pendant les mises en situation de formation et certification finale.

Certificat délivré par l'INRS valable 24 mois maximum et prorogé de 24 mois au cours d'une formation de maintien et d'actualisation des compétences

Moyens d'encadrement

Formateur SST certifié par l'INRS

Prix

Prise en charge pour les contributeurs VIVEA
1 400 € net (tarif de groupe)

Dates et lieux

Dates à définir
Caen – Saint-Lô
Intra-entreprises ou inter-entreprises
Contacter MSA Services